****

**JOURNEES NATIONALES D’ACTION CONTRE L’ILLETTRISME**

**LE SEMAINIER DE LA 9e EDITION**

* **Le principe : chaque jour des JNAI, sensibilisez et proposez des éléments de langage à vos partenaires et collaborateurs pour que nous partagions la même définition de l’illettrisme et un engagement commun pour faciliter le quotidien professionnel et personnel des personnes confrontées à ces situations**

**JOUR 1 – Illettrisme en entreprise, est-ce un sujet ?**

**L’illettrisme, késako ?**

On parle d’illettrisme pour les personnes qui, malgré leur scolarisation, ne maîtrisent pas bien la lecture, l’écriture, le calcul, le numérique. Ces lacunes en compétences de base les empêchent d’être autonomes dans les situations simples de la vie courante. À contrario, l’analphabétisme désigne des personnes qui n’ont jamais été scolarisées, en France ou dans un autre pays. Une troisième situation existe : le français langue étrangère, qui concerne toute personne qui arrive en France et qui doit en apprendre la langue.

**Le saviez-vous ?**

**2,5 millions** : c’est le nombre de personnes en situation d’illettrisme en France métropolitaine soit 7 % de la population *(IVQ INSEE-ANLCI 2012)*

**51 % des personnes en situation d’illettrisme sont en emploi**. C’est donc une réalité au sein de l’entreprise. Les salariés concernés se retrouvent dans toutes sortes d’activités et d’entreprises.

**Idée reçue n°1**

**L’illettrisme concerne surtout les jeunes…**

FAUX ! 53 % des personnes en situation d’illettrisme ont plus de 45 ans. Une situation qui peut provenir d’un déficit de l’apprentissage de la lecture, de l’écriture et du calcul, ou résulter d’un effritement des compétences de base, faute d’une pratique régulière de ces activités.

**JOUR 2 - Pourquoi une personne en situation d’illettrisme ne le dira sans doute pas ?**

**L’illettrisme au quotidien, kesako ?**

**Les situations d’illettrisme sont taboues pour les personnes concernées.** Dans leur vie professionnelle, elle peut engendrer des difficultés telles que : ne pas savoir lire une notice ou un schéma, ne pas savoir lire une consigne de travail ou de sécurité, ne pas pouvoir communiquer avec son entourage au travail (clients, collègues, etc.) et réaliser un reporting.

**Le saviez-vous ?**

Les personnes en situation d’illettrisme mettent en place des routines qui sécurisent l’exercice de leur activité professionnelle : mémoriser les codes couleurs des produits, réaliser les tâches systématiquement dans le même ordre, toujours travailler sur la même machine…

Toute **transformation de l’environnement** de travail (nouveaux process, nouveaux outils…) les empêche de remplir leur mission.

**Idée reçue n°2**

**On peut très bien exercer une activité professionnelle sans savoir lire et écrire.**

FAUX ! Quel que soit le poste occupé, l’écrit est présent partout : planning, consigne de travail et de sécurité, outils numériques de l’entreprise, plans, etc. Les salariés occupant des postes de premiers niveaux de qualification ont aussi besoin de pouvoir lire et comprendre des textes simples pour être autonomes au travail.

**JOUR 3 - Vous voulez gagner en performance, en qualité, ou en sécurité ?**

**La formation tout au long de la vie, kesako ?**

La formation professionnelle est un droit individuel qui permet à toute personne de continuer à se former pour améliorer ses compétences ou acquérir de nouvelles compétences ou techniques : « les actions de lutte contre l'illettrisme et en faveur de l'apprentissage et de l'amélioration de la maîtrise de la langue française ainsi que des compétences numériques font partie de la formation professionnelle tout au long de la vie » (Article L6111-2 du Code du travail).

**Le saviez-vous ?**

Le maintien de situations d’illettrisme au travail entraîne **des pertes estimées entre 2 % et 6 % du niveau de masse salariale** (pertes de temps de production, défauts de qualité, absentéisme, sous productivité, accidents de travail, …). Investir dans le développement des compétences de base, c’est **améliorer la performance économique et sociale de l’entreprise.**

**Idée reçue n°3**

**La pédagogie permettant de former des salariés en difficulté avec les compétences de base ou relevant du français langue étrangère est la même.**

FAUX ! Une personne nouvellement arrivée en France et qui doit apprendre notre langue pour s’intégrer peut maîtriser parfaitement les compétences de base dans sa langue maternelle. Elle n’a pas nécessairement besoin de réapprendre le calcul ou à s’orienter dans l’espace, par exemple. Les enjeux ne sont donc pas les mêmes pour une personne en situation d’illettrisme. La pédagogie à adopter est alors très différente.

**JOUR 4 – Comment savoir si j’ai des salariés en situation d’illettrisme dans mon entreprise ?**

**Ev@gill, kesako ?**

Grace à l’outil en ligne Ev@gill, je peux réaliser un diagnostic des risques d’illettrisme dans mon entreprise, en 5 minutes !

EV@GILL a été conçu par Pascal Moulette, enseignant-chercheur en sciences de gestion à Lyon 2 sur la base d’études et de recherches menées sur l’illettrisme en entreprises depuis 20 ans.

**Le saviez-vous ?**

L’outil est mis à disposition gratuitement par l’ANLCI. Complètement anonyme, il établit, à l'issue d’un court questionnaire, un profil de risque. Si les risques sont avérés, des ressources simples vous sont proposées pour vous permettre d’agir dans votre entreprise.

[**Lancez-vous !**](https://evagill.fr/)

**Idée reçue n°4**

**S’il n’y a pas de demandes des salariés concernant les compétences de base, cela signifie qu’il n’y a pas de besoins.**

FAUX ! Les salariés en situation d’illettrisme qui ne maîtrisent pas les compétences de base s’inscrivent bien souvent dans des stratégies de contournement pour masquer leurs difficultés à leurs collègues et leurs responsables.

**JOUR 5 – Illettrisme en entreprise, quel levier actionner ?**

**Le certificat CléA, kesako ?**

CléA est une certification **inscrite au Répertoire spécifique** des certifications et des habilitations ayant pour objet la validation et, si nécessaire, l’acquisition d’un socle de connaissances de base.

>> [**CléA**](https://www.certificat-clea.fr/)

**Le saviez-vous ?**

La certification interprofessionnelle CléA est éligible à tous les dispositifs de formation professionnelle (CPF, Plan de développement des compétences, période de professionnalisation). C’est un levier pour **motiver, valoriser et fidéliser** les salariés concernés.

**Idée reçue n°5**

**CléA n’est pas accessible aux personnes qui rencontrent des difficultés avec les compétences de base.**

FAUX ! CléA est la seule certification qui permet d’attester de la maîtrise d’un socle de compétences de base professionnelles quel que soit le métier occupé. Les entreprises ont tout intérêt à accompagner leurs salariés vers l’obtention de cette première marche qui représente un véritable levier pour permettre ensuite aux salariés d’accéder à des formations techniques ou qualifiantes. Les OPCO peuvent vous accompagner pour financer ces parcours de formation.

**JOUR 6 – Je veux m’engager, comment procéder ?**

**J’informe** les managersde mon entreprise grâce au module de sensibilisation [**« Illettrisme, tous concernés »**](https://illettrisme-tous-concernes.fr/)

**Je forme** mes cadres de proximité grâce aux [**modules de formation e-learning**](http://www.anlci-elearning.com/)

**Je propose un test** permettant de déterminer rapidement les compétences transversales et l’illettrisme de manière ludique grâce à la [**plateforme numérique gratuite Eva**](http://www.anlci.gouv.fr/Actualites/Agir-ensemble-contre-l-illettrisme/EVA-rejoint-l-offre-de-services-de-l-Agence-Nationale-de-Lutte-Contre-l-Illettrisme). Cet outil fournit des éléments factuels permettant, par exemple, l’orientation vers une formation.

Je profite des transformations numériques dans mon entreprise pour **construire un parcours innovant de formation** avec un organisme compétent en utilisant la [**démarche Duplex**](http://www.anlci.gouv.fr/Mediatheque/DUPLEX-une-demarche-ANLCI-pour-l-acces-de-tous-aux-competences-numeriques-de-base)

**Avant tout, je contacte mon OPCO** pour connaître les outils à ma disposition et élaborer un plan de formation adapté.

L’ANLCI et ses partenaires mettent à disposition des outils et solutions pour agir et se tiennent disponibles pour vous accompagner dans vos démarches.

[**Le réseau ANLCI**](http://www.anlci.gouv.fr/L-ANLCI/Les-partenaires-federes-par-l-ANLCI/Un-vaste-reseau)

****